



Commission du transport en commun

ORDRE DU JOUR

**2012-Jun-20
9:30 am**

salle Andrew S. Haydon, 110, avenue Laurier Ouest

**Melody Duffenais, Coordonnatrice de la commission
613-580-2424 x20113
melody.duffenais@ottawa.ca**

Membres du comité :

Présidente : Conseillère D. Deans

Vice-président: Conseiller K. Egli

Conseillers S. Blais, R. Bloess, S. Desroches, S. Qadri, T. Tierney, M. Wilkinson

Membres du public: B. Crew, J. Ferrabee, E. Rahn, C. Reporter

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

[Le procès-verbal 23 - le 16 mai 2012](#)

COMMUNICATIONS

Réponses aux demandes de renseignements

- [CC 05-12 - Comité mixte du transport en commun d'Ottawa-Gatineau](#)
- [CTC 20-11 - Laissez-passer universel : utilisation à bord des autobus express et responsabilisation \(Blais\)](#)

PRÉSENTATIONS

1. [RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉES](#)

2. [MISE À JOUR SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE PRESTO](#)

BUREAU DU DIRECTEUR MUNICIPAL

SERVICES DU GREFFIER MUNICIPAL ET DU CONTENTIEUX

3. [RAPPORT DE SITUATION - DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET MOTIONS DU COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 5 JUIN 2012](#)
ACS2012-CMR-CCB-0050

Que la Commission du transport en commun prenne connaissance du présent rapport.

TRÉSORERIE ET FINANCES DE LA VILLE

4. [AJUSTEMENT DU BUDGET DES IMMOBILISATIONS ET CESSATION DE PROJETS FINANCÉS PAR RECETTES FISCALES – TRANSPORT EN COMMUN](#)
ACS2012-CMR-FIN-0027

Que la Commission du transport en commun recommande au Conseil :

1. **d'approuver la cessation des projets d'immobilisation énumérés dans le document 1, le financement des déficits indiqués et la remise des fonds restants aux sources de financement;**
2. **d'approuver les ajustements budgétaires décrits dans le document 2;**
3. **de permettre que, les projets mentionnés dans le Document 3 qui se qualifient pour une cessation, restent ouverts;**
4. **de prendre connaissance des ajustements budgétaires décrits dans le document 4, apportés aux termes du Règlement municipal 2009-231 sur la délégation de pouvoirs, modifié, et ayant trait aux travaux d'immobilisation.**

OPÉRATIONS MUNICIPALES

SERVICES DU TRANSPORT EN COMMUN

5. [RAPPORT SUR LE RENDEMENT DES SERVICES DE TRANSPORT EN COMMUN – 1ER TRIMESTRE 2012](#)
ACS2012-COS-TRA-0008
-

Que la Commission du transport en commun prenne connaissance de ce rapport.

ARTICLES DES CONSEILLERS

URBANISME ET GESTION DE LA CROISSANCE

6. [ÉNONCÉ DES TRAVAUX – EXAMEN ET MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR DES TRANSPORTS, DU PLAN DE LA CIRCULATION PIÉTONNIÈRE D'OTTAWA ET DU PLAN SUR LE CYCLISME D'OTTAWA](#)
ACS2012-PAI-PGM-0139 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
-

Que la Commission du transport en commun prenne connaissance du présent rapport selon la motion 19/3 du Comité des transports du 6 juin 2012:

Motion de la conseillère D. Deans:

ATTENDU QUE l'« énoncé des travaux concernant l'examen et la mise à jour du Plan directeur des transports, du Plan de la circulation piétonnière d'Ottawa et du Plan sur le cyclisme d'Ottawa » comprend un certain nombre de projets et de politiques en matière de transport en commun, dont :

- le calcul des coûts de tous les modes de transport et la comparaison de leurs répercussions sur le taux d'imposition (ACS2011-CCS-TRC-0005);
- l'évaluation de la faisabilité d'un train rapide vers Orléans, et ce, le plus tôt possible, ainsi que du caractère prioritaire de ce projet (MOTION NO 16/7);
- l'élaboration d'une stratégie de transport en commun rapide entre Barrhaven et Bayview, en passant par Riverside-Sud, qui tient compte de la possibilité de prolonger le O-Train actuel (ACS2012-ICS-TRA-0003);
- l'établissement de priorités entre les grands projets de transport en commun de la Ville de manière à soutenir la croissance, à satisfaire la demande des usagers et à respecter le modèle d'abordabilité;
- l'examen et la mise à jour de l'orientation stratégique générale et des politiques afférentes nécessaires, notamment en ce qui concerne les objectifs en matière de transport en commun, de circulation piétonnière et de cyclisme;

- l'examen des exigences liées aux infrastructures et aux services de transport en commun rapide, dont les exigences liées aux couloirs à fort débit, aux couloirs prioritaires et au parc automobile. Celles-ci comprennent l'élaboration d'une stratégie relative au couloir de transport en commun rapide entre Bayview, Riverside-Sud et Barrhaven qui tienne compte du prolongement potentiel du O-Train vers le sud; l'évaluation de la faisabilité d'un train rapide à Orléans, et ce, le plus tôt possible; et l'évaluation des besoins en matière de transport en commun rapide à Kanata et à Barrhaven, ainsi que l'établissement de priorités à ce chapitre;
- le calcul de l'écart de financement entre les besoins et les ressources, qui comprend l'examen des budgets et des coûts de fonctionnement des différents modes de transport et l'évaluation des répercussions de ces divers services sur le taux d'imposition;
- l'élaboration, conjointement avec les Services de transport en commun, de solutions efficaces et multimodales en matière de transport en intégrant le programme favorisant les déplacements à vélo vers le réseau (« bike-to-transit ») et le Programme Vélo-bus;

ATTENDU que, en vertu des articles 11 et 12 du mandat de la Commission de transport en commun, la Commission doit :

examiner les politiques et les plans de la Ville qui touchent au transport en commun et formuler des recommandations au Conseil à cet égard;

en collaboration avec le Comité des transports, étudier les questions relatives aux infrastructures de transport en commun, comme la gestion du Transitway et de la circulation, pour atteindre les objectifs du Plan officiel de la Ville et du Plan directeur des transports en matière de transport en commun, et formuler des recommandations au Conseil à ce sujet;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 10 (Responsabilités particulières) du mandat du Comité des transports, le Comité, « en collaboration avec la Commission du transport en commun, étudie les questions relatives aux infrastructures de transport en commun, comme la gestion du Transitway et de la circulation, pour atteindre les objectifs du Plan officiel de la Ville et du Plan directeur des transports en matière de transport en commun, et fait des recommandations au Conseil à ce sujet »;

ATTENDU QUE l'« énoncé des travaux concernant l'examen et la mise à jour du Plan directeur des transports, du Plan de la circulation piétonnière d'Ottawa et du Plan sur le cyclisme d'Ottawa » ne donne aucune directive claire sur le rôle de la Commission du transport en commun en ce qui concerne les initiatives du Plan directeur des transports qui relèvent de son mandat et doivent être recommandées au Comité des transports;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'« énoncé des travaux concernant l'examen et la mise à jour du Plan directeur des transports, du Plan de la circulation piétonnière d'Ottawa et du Plan sur le cyclisme d'Ottawa » sera remis à la Commission du transport en commun lors de sa réunion du 20 juin 2012, à titre informatif;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'on demande au personnel travaillant avec la présidente du Comité des transports et la Commission du transport en commun d'élaborer une feuille de route faisant état des éléments du Plan directeur des transports, du Plan de la circulation piétonnière d'Ottawa et du Plan sur le cyclisme d'Ottawa qui relèvent du mandat de la Commission du transport en commun.

POINTS EN HUIT CLOS*

AVIS DE MOTIONS (POUR EXAMEN LORS D'UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

AUTRES QUESTIONS

Levée de la séance

PROCHAINE RÉUNION

***Avis**

Les points indiqués à huis clos ne sont pas soumis aux audiences ni aux discussions publiques. Toute personne a le droit de demander une enquête indépendante sur la légitimité de régler certaines questions au cours d'une séance à huis clos. Pour ce faire, le demandeur peut se procurer, sans frais, le formulaire approprié en visitant le site Web de la Ville ou en s'adressant en personne auprès du président de la réunion en question. Les demandes restent confidentielles dans l'attente du rapport éventuel de l'enquêteur et n'entraînent aucuns frais pour le demandeur.

Nota : 1. Veuillez noter que toute présentation écrite ou orale (accompagnée de votre nom, mais sans vos coordonnées) sera versée aux dossiers publics et sera mise à la disposition du Conseil municipal et de la population.

- 2. À moins d'avis au contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seraient normalement présentés au Conseil le [date] dans le rapport no [#] du Comité [Nom du comité]**